

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL (Art L 5211-10 suivants du CGCT)

- **Décision n° 2023-40 du 25 mai 2023 : ZI La Couture à Lectoure – Travaux d’entretien des espaces verts.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux d’entretien des espaces verts de la ZI La Couture à Lectoure à la REGIE RURALE SERVICES LOMAGNE (32700 LECTOURE) pour un montant de 6 187,00 € HT.
- **Décision n° 2023-41 du 25 mai 2023 : OPAH – Convention de partenariat avec la Maison du Logement et de l’Habitat pour l’accompagnement et le montage d’un dossier bailleur.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER la convention de partenariat avec la Maison du Logement et de l’Habitat (32000 AUCH) pour l’accompagnement et le montage du dossier bailleur SCI4L pour un montant de 1 500,00 € HT (non assujetti à la TVA).
- **Décision n° 2023-42 du 25 mai 2023 : Juridique Finances Communication – Signature d’une convention d’assistance juridique et représentation en justice.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE CONFIER une mission d’assistance juridique et de représentation en justice au cabinet SEBAN & Associés Occitanie pour la défense de la communauté de communes dans le dossier référencé ci-dessus pour un cout horaire de 185 € HT pour la rédaction du mémoire en défense et du suivi de la procédure, et un cout forfaitaire de 1.000 € HT pour toute présence à l’audience (frais de déplacement compris).
- **Décision n° 2023-43 du 25 mai 2023 : Habitat et cadre de Vie – Aire d’accueil des gens du voyage – Pompe de relevage.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la fourniture d’une pompe de relevage pour l’aire d’accueil des gens du voyage à la société OTECH 40 (40004 MONT DE MARSAN) pour un montant de 1 300,00 € HT.
- **Décision n° 2023-44 du 25 mai 2023 : Fourniture de vêtements de travail pour les personnels des services techniques, des chemins de randonnées, atelier et SPANC.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER la fourniture d’articles vestimentaires et d’équipements de sécurité des personnels de la communauté de communes à la société VÊT BIGORRE (32000 AUCH) pour un montant de :
 - 1 770,86 € HT pour les personnels des services techniques, des chemins de randonnées et de l’atelier,
 - 368,06 € HT pour le personnel du SPANC (budget annexe).
- **Décision n° 2023-45 du 6 juin 2023 : Travaux et équipement communautaires – Renforcement des berges à Aurenque.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux de renforcement des berges à Aurenque à la SARL TAGLIAFERI & Fils (32700 LECTOURE) pour un montant de 5 270,00 € HT.
- **Décision n° 2023-46 du 1^{er} juin 2023 : Travaux et équipement communautaires – Accompagnement 2023 à la migration du système de gestion comptable vers le référentiel M57.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER l’accompagnement 2023 à la migration du système de gestion Phase Web Finances vers le nouveau référentiel comptable M57, à l’entreprise INETUM pour un montant de 4 200 € HT.

- **Décision n° 2023-47 du 1^{er} juin 2023 : Travaux et équipement communautaires – Achat et mise en service du module GED finances.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la fourniture et la mise en service d'un module GED Finances, associé au logiciel comptable, préalable indispensable à la migration vers la nomenclature comptable M57, à l'entreprise INETUM pour un montant de 1 460 € HT.
- **Décision n° 2023-48 du 9 juin 2023 : Juridique – Finances - Communication – Désignation d'un régisseur d'avance et de recettes et d'un suppléant.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE DESIGNER Madame Adeline ZANETTIN en qualité de régisseur d'avances et DE DESIGNER Monsieur Nicolas DARCANGE en qualité de régisseur d'avances suppléant.
- **Décision n° 2023-49 du 9 juin 2023 : Equipements communautaires – Achat PC SIG.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER le marché de fourniture d'un PC pour le SIG, à l'entreprise DELL TECHNOLOGIES pour un montant de 1 607 € HT.
- **Décision n° 2023-50 du 9 juin 2023 : Tourisme et Attractivité du Territoire – Convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme pour la réalisation d'une banque d'images « Destination Gers ».**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide **DE SIGNER** la convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme du Gers pour la réalisation d'une banque d'images « Destination Gers » pour un montant de 1 500,00 € HT (non assujetti à la TVA).
- **Décision n° 2023-51 du 15 juin 2023 : Prestation de distribution de la publication communautaire « En Commun N°54 ».**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de distribution de la publication communautaire « En Commun N°54 » à La Poste pour un montant de 2 099,44 € HT.
- **Décision n° 2023-52 du 15 juin 2023 : Prestation d'impression de la publication communautaire « En Commun N°54 ».**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation d'impression de 10 000 exemplaires de la publication communautaire « En Commun N°54 » à BCR Imprimeur Conseil pour un montant de 1 691,00 € HT.
- **Décision n° 2023-53 du 20 juin 2023 : Personnels communautaires – Formation des agents aux logiciels Finances et Paye Phase Web.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER la prestation de formation sur site des agents communautaires aux logiciels des Finances et de la Paye, Phase Web, à l'entreprise INETUM pour un montant de 5 460 € HT.
- **Décision n° 2023-54 du 30 juin 2023 : Bâtiments scolaires – Ecole de Montestruc – Recalage de trois linteaux cintrés.**
M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D'ATTRIBUER les travaux de recalage de trois linteaux cintrés à l'école communale de Montestruc, à la société SGRP/Julien SOURBES (32700 LECTOURE) pour un montant de 7 726,34 € HT.